

Dernière minute ! Tourisme en Vienne

Le conseil départemental informe que des actions fortes sont mises en place pour redynamiser le tourisme dans la Vienne. Ainsi, sous certaines conditions les touristes et les habitants du département pourront bénéficier d'un remboursement partiel de leur séjour.

D'autres mesures, tel que des entrées offertes au Futuroscope, peuvent également être proposées. Tous les renseignements sont disponibles auprès de l'Agence de Créativité et d'Attractivité du Poitou au 05 49 37 48 48.

Nouveaux habitants

Bienvenue à Mme et M. COUSSEMENT et leurs enfants, en provenance de Sainte Pazanne (44).

Concours des villages fleuris

Comme chaque année, nous sommes inscrits au concours des villages fleuris pour lequel le jury interviendra fin août.

Amicale des trois villages

En raison de la crise et des mesures sanitaires imposées, aucune manifestation n'a pu avoir lieu depuis le 15 mars. Les cérémonies commémoratives ont été réduites au strict minimum, à un dépôt de gerbe, sans public et sans discours. Les locations programmées de la salle des fêtes ont dû être annulées.

Le décret du 24/03/20 instaurant l'état d'urgence sanitaire vient d'être abrogé. Ainsi, la salle condamnée depuis près de 4 mois peut de nouveau être utilisée. Malheureusement, cette décision ayant été prise tardivement, il n'a pas été possible d'organiser les traditionnelles festivités du 14 juillet. Ce n'est que partie remise !

Les repas mensuels des "jeudis de La Chaussée" devraient également pouvoir être réactivés dès septembre. Les habitué(e)s trépignent d'impatience...

Opération "nettoyons la nature"

Elle est prévue cette année le samedi 26 septembre. Un rappel vous sera adressé en temps utile. Réservez dès à présent cette date sur vos agendas!

Etat civil

Décès de monsieur Jean Landry, 91 ans, le 14 juillet à Vaux/mer

Etat civil

Un PACS a été scellé: entre Séverine BOUTET et Jimmy LANDRY



UN BRIN DE CHAUSSEE

Numéro 30 – Juillet 2020

édité par nos soins



Le mot du Maire,

Enfin libres ! Après deux mois et demi, nous sommes enfin libres ! Chacun d'entre nous a retrouvé une bonne partie de ses habitudes, la reprise du travail ou de l'école. Cette situation sans précédent a permis de prendre conscience que la liberté et la vie sont finalement deux valeurs inestimables.

Grâce à la discipline de chacun d'entre vous, aucun cas de covid 19 n'a été recensé dans le village. Les mesures barrière et le confinement ont été en grande majorité parfaitement appliqués et ceci explique certainement cela. Les plus vulnérables d'entre nous ont été protégés et la solidarité a joué au-delà des habitudes.

Dès l'annonce de confinement, j'avais établi un système de "référents", avec des élus et des voisins ayant pour mission de surveiller, sans les importuner, les personnes seules ou susceptibles d'être vulnérables. Qu'ils soient publiquement remerciés pour leur attention et leur sens de l'entraide.

Sur le plan communal, notre secrétaire a poursuivi sa mission en télétravail dans un premier temps, puis en alternance avec l'ouverture partielle de l'accueil en mairie. Notre ouvrier technique, quant à lui, a toujours été présent.

Le conseil municipal élu le 15 mars était en attente d'installation et c'est l'ancien conseil qui a poursuivi sa mission jusqu'au 25 mai. Vous trouverez en annexe la mise en place de la nouvelle équipe.

La quiétude flotte de nouveau sur notre village ! Mais restez prudents, le virus n'a pas disparu !

Je vous souhaite un bel été, nous avons besoin de soleil, de joie et de convivialité, alors ne nous en privons pas !

Cordialement
Alain Legrand

Conseil municipal

Le 25 mai s'est tenue la réunion d'installation et de mise en place du conseil municipal élu le 15 mars.

Maire: **Alain LEGRAND**, 69 ans, retraité de la Police Nationale. Chargé des finances communales, du personnel et de la communication, correspondant Défense Nationale et CNAS (œuvres sociales du personnel communal), représentant de la commune à la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

1^{er} Adjoint: **Bernard RUTAULT**, 70 ans, sapeur-pompier professionnel retraité. Chargé des dossiers techniques: urbanisme, voirie, sécurité, infrastructures et bâtiments. Suppléant à la Communauté de Communes du Pays Loudunais. Délégué "Eaux de Vienne", délégué syndicat de l'eau du bas Loudunais, délégué auprès de l'agence des territoires de la Vienne et délégué suppléant "Défense Nationale".

2^{ème} Adjoint: **Martine CHAUVET**, 54 ans, ouvrière spécialisée, chargée des dossiers à caractère social: personnes âgées, dossiers d'urgence, relations avec les associations, centre communal d'action sociale, état-civil, tourisme, déléguée du S.I.V.U., gestion des cours d'eau, en charge de la Commission Communale d'Action Sociale.

Composition des commissions et représentations dans les différents syndicats intercommunaux:

Serge BERT: Délégué à l'Agence des Territoires de la Vienne, commission des bâtiments et travaux, commission des chemins et défense de l'environnement

Gérard BOULE: Commission de contrôle des listes électorales

Marie Jo DORIOL: Comité communal d'action sociale

Jean-Jacques GIROIRE: Titulaire du syndicat de l'eau du bas Loudunais, commission des bâtiments et travaux, commission des chemins et défense de l'environnement

Laurence MANCEAU: Suppléante syndicat d'électricité et Comité Communal d'Action Sociale

Xavier POTTIER: Délégué adjoint SIVU, gestion des cours d'eau, commission des chemins et défense de l'environnement

Martine TALBOT: Commission des chemins et défense de l'environnement, Comité Communal d'Action Sociale et correspondant pandémies

Julien TARAMELLI: Suppléant "Eaux de Vienne", suppléant syndicat de l'eau du bas Loudunais, titulaire au syndicat électricité

Vous trouverez le compte rendu des séances sur le site internet de la commune (lachaussée86.com).

Quelques informations sur le dernier Conseil Municipal

- Renouvellement de la convention "vision plus" relative à l'entretien de l'éclairage public (1015 € TTC par an)
- Cimetière: aménagement de l'espace cinéraire, déplacement et agrandissement du columbarium, création d'un caveau d'attente et d'un ossuaire qui sera utilisé lors de reprises de concessions abandonnées (4300 € HT)
- Travaux de voirie envisagés cette année:
 - poursuite de la réfection de la rue de la Voie Romaine, (de la rue des Iris au carrefour de l'église)
 - réfection de la rue du Clos Neuf (de la rue des Chênes Truffiers à la rue de la Vallée aux Moines)
 - réfection de la rue de la Seigneurie (de la rue de la Voie Romaine à la rue des Acadiens)
 - reprise des dégradations route de la Piche.

Coût: env. 63000 € TTC. Le carrefour de l'église, la rue des Acadiens, le prolongement de la rue de la Voie Romaine entre l'église et la sortie sud du village sont de la compétence du département et leur réfection est inscrite aux prévisions des travaux 2021.

- Le broyeur d'accotements, âgé d'une petite vingtaine d'années subit à répétition des pannes dues à l'usure. Il est actuellement en atelier pour estimation (4500 € HT avant démontage) mais le conseil a d'ores et déjà donné son accord pour l'achat d'un matériel neuf, pour lequel une étude est en cours (env. 7500 € TTC).
- Le copieur/imprimante du secrétariat acheté d'occasion en 2014 donne également des signes de fatigue. Là également une étude est en cours (achat ou location) pour que nous soyons prêts lorsqu'il tombera définitivement en panne, les pièces de maintenance n'étant aujourd'hui plus fabriquées.
- Le terrain initialement prévu pour un éventuel lotissement rue de la Voie Romaine est loué depuis 2014 pour la pâture de chevaux. Le bail ne sera pas renouvelé au 1^{er} janvier prochain. L'idée est de le transformer peu à peu en un espace de loisirs. Un sondage est ouvert pour avoir votre avis sur ce que vous souhaiteriez y voir à l'avenir. Vous trouverez dans ce "Brin de Chaussée" un coupon à découper, sur lequel vous pouvez nous faire part de vos idées.
- Le recensement de la population aura lieu en janvier 2021. Nous recherchons, avant octobre, parmi les habitants, un "agent recenseur" disponible, discret et sérieux, ayant des notions de bureautique / informatique. La mission consiste à rencontrer les habitants à leur domicile pour aider à compléter les formulaires sur papier ou sur internet. Conditions et renseignements en mairie.